

# BAREME DES HONORAIRES Jacques VARREL

Montants TTC Plafonnés - <u>Applicable à partir du 24/10/2018</u>

### Immobilier d'Habitation - Mandat de vente

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain...) A l'exclusion de : NEUF (VEFA)

Prix de vente	Tarif de référence Honoraires en % (TTC)	
De 1 – 50 000	€	Montant forfaitaire de 4 990 €
De 50 001 – 70 000	€	<b>8%</b> (Avec un minimum de 4 990 €)
De 70 001 – 90 000	€	<b>7,5%</b> (Avec un minimum de 5 600 €)
De 90 001 – 110 000	€	<b>7 %</b> (Avec un minimum de 6 750 €)
De 110 001 - 140 000	€	<b>6,5%</b> (Avec un minimum de 7 700 €)
De 140 001 – 170 000	€	<b>6 %</b> (Avec un minimum de 9 100 €)
De 170 001 – 200 000	€	<b>5,5%</b> (Avec un minimum de 10 200 €)
De 200 001 – 230 000	€	5 % (Avec un minimum de 11 000 €)
De 230 001 – 260 000	€	<b>4,75</b> % (Avec un minimum de 11 500 €)
De 260 001 – 300 000	€	<b>4,5</b> % (Avec un minimum de 12 350 €)
De 300 001 – 400 000	€	<b>4%</b> (Avec un minimum de 13 500 €)
De 400 001 – 600 000	€	<b>3,75 %</b> (Avec un minimum de 16 000 €)
+ de 600 000	€	<b>3,5%</b> (Avec un minimum de 22 500 €)
MANDAT AVANTAGE	S	<b>2 %</b> (Avec un minimum de 4 990 €)

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017. Les honoraires d'agences seront supportés par le vendeur ou l'acquéreur.

\* Détails et conditions en agence

## Mandat de recherche

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain, murs commerciaux, location commerces...) - A l'exclusion de : NEUF (VEFA) Le barème reste inchangé et la charge des honoraires d'agence sera supportée par le mandant, soit l'acquéreur.

## Mandat de location habitation

(Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le locataire et le bailleur). Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s). Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

	Plafonds pour les honoraires relatifs à la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail	Plafond pour les honoraires relatifs à l'état des lieux	TOTAL
Zones très tendues	12 € / m²	3 € / m²	15 € / m²
Zones tendues	10 € / m²	3 € / m²	13 € / m²
Reste du territoire	8 € / m²	3 € / m²	11 € / m²

Gestion locative avec assurance loyers impayés: 5,90% HT

(TVA en sus) + 1,90% du loyer (et des charges)



# BAREME DES HONORAIRES RÉSEAU BLAIN HABITAT

Montants TTC Plafonnés - Applicable à partir du 24/10/2018

## **VENTE LOCAUX COMMERCIAUX & FONDS DE COMMERCE**

Prix de vente

Prix de vente < ou égal à 50 000 €

Prix de vente de 50 001 € à 100 000 €

Prix de vente > à 100 001 €

Honoraires charge vendeur Honoraires en % (TVA applicable: 20%)

Montant forfaitaire de 7 500 € HT\*

Montant forfaitaire de 10 000 € HT\*

10 % HT\* du prix de vente

\* TVA en vigueur en sus

Il est précisé que les prix pratiqués ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiques suivant note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

## **VENTE LOCAUX COMMERCIAUX & FONDS DE COMMERCE**

#### Honoraires en % (tarif de référence): 10% TTC du loyer annuel hors charges

(Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le locataire et le bailleur.)

Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50%
- Le montant des honoraires à la charge du bailleur correspond à la somme restante

Le conseiller du Réseau Blain Habitat n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location.

Ces documents peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires ou toute autre personne habilitée, à la demande du propriétaire et/ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé.

## **VENTE LOCAUX COMMERCIAUX & FONDS DE COMMERCE**

Location d'un local commercial avec un bail commercial ou bail professionnel:

Honoraires: 25% du montant du loyer annuel à la charge du preneur.